



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 76032

## Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la situation des partenaires liés par un pacte civil de solidarité (PACS). Le Médiateur de la République a proposé d'attribuer des droits aux partenaires liés par un PACS identiques à ceux qui caractérisent l'union libre, à savoir un congé de quatre jours pour les salariés du privé concluant un PACS et à ouvrir un droit à pension de réversion aux partenaires « pacsés » depuis deux ans. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend mettre en oeuvre afin d'harmonier la situation entre les « pacsés » et ceux vivant en union libre.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76032

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 6 avril 2010, page 3846

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)